



**DÉCLARATION DES MANIFESTATIONS DE CYCLISME
(**RANDONNÉES**) QUI SE DÉROULENT EN TOTALITÉ OU EN
PARTIE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA
CIRCULATION**

SOUMISE À DÉCLARATION

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

VISA UFOLEP N°

- RANDONNÉE VTT**
- RANDONNÉE CYCLOTOURISTE**
- AUTRE :**

DOSSIER ADMINISTRATIF

ASSOCIATION :

LIEU : **DATE :**



ADRESSES UTILES

COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LA CHARENTE-MARITIME

Résidence Club La Fayette, Avenue de Bourgogne, 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.41.73.13

PREFECTURE, SOUS-PREFECTURES DE CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE de la PROTECTION des POPULATIONS

Service Concurrence, Consommation et Répression des fraudes

Madame VILOLOT

5 Place des Cordeliers CS40263-17012 LA ROCHELLE Cedex 1

☎ 05.46.68.60.38

Sous-Préfecture de ROCHEFORT

21 rue Jean Jaurès 17300 ROCHEFORT

☎ 05.46.87.81.08

Sous-Préfecture de SAINTES

12 place Synode 17100 SAINTES

☎ 05.46.92.37.05

Sous-Préfecture de JONZAC

4 place du château 17500 JONZAC

☎ 05.46.48.02.11

Sous-Préfecture de SAINT-JEAN D'ANGELY

28 place de l'Hôtel de ville 17400 SAINT-JEAN D'ANGELY

☎ 05.46.32.71.89

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service Jeunesse, Sport et Vie Associative

5 Place des Cordeliers CS40263-17012 LA ROCHELLE Cedex 1

☎ 05.46.35.25.30

CENTRES HOSPITALIERS

LA ROCHELLE / Rue du DR Schweitzer

☎ 05.46.45.50.50

ROCHEFORT / 1 Avenue de Béliçon

☎ 05.46.88.50.50

SAINTES / 11 Bld Ambroise Paré

☎ 05.46.95.15.15

SECOURISTES

Association Départementale de la Protection Civile de la Charente-Maritime // ADPC 17

21 rue Vaugouin 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.43.25.04

Croix Rouge Française

Rue Franck Lapeyre 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.41.35.41

Société Nationale de Sauvetage en Mer

Port des minimes 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.45.41.87

Association Sportive de Sécurité et de Sauvetages Aquatiques // ASSA 17

12 rue de la République 17140 PUILBOREAU

☎ 05.46.37.31.13

Union Départementale des Premiers Secours 17 // UDPS 17

44 Avenue Roger Salengro 17440 AYTRE

☎ 05.46.50.70.13

Croix Blanche de la Charente-Maritime

4 bis place du marché 17530 ARVERT

☎ 06.61.39.42.07

SAINTONGE

☎ 06.75.26.19.49

MINISTÈRE DES SPORTS

MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES¹**Déclaration des manifestations de cyclisme (Randonnées) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation**

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation de cyclisme ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation se déroule sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance et compte plus de cent participants.

LE (OU LES) ORGANISATEUR(S)Personne physique Personne morale

Organisateur : _____

Fédération d'affiliation : _____

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : _____

Adresse complète : _____

Code postal Commune : _____

Numéro de téléphone : / / / / _____

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____ @ _____

SI VOTRE MANIFESTATION DISPOSE D'UN COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Code postal Commune : _____

Numéro de téléphone : / / / / _____

Adresse électronique (en lettres capitales) : _____ @ _____

¹ Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : _____

Lieu de l'organisation : _____

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : _____

Discipline(s) concernée(s) : _____

Nombre maximal de participants : _____

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : _____

INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture? Oui Non

Présence d'un véhicule de fin de manifestation? Oui Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? Oui Non

Signaleurs :

Nombre de signaleurs :

En postes fixes:

Mobile en voitures :

Mobile à motocyclettes :

Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? Oui Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ? Oui Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

- Usage exclusif temporaire de la chaussée
- Usage privatif de la chaussée
- Priorité de passage
- Strict respect du code de la route

1 ou plusieurs choix possibles

S'agit-il d'une randonnée libre sans classement ? Oui Non

S'agit-il d'une randonnée sans classement groupée ? Oui Non

S'il s'agit d'une manifestation sans classement groupée, estimation du nombre de cyclistes composant le ou les groupe(s) : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la manifestation sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation (article A. 331-2 du code du sport).

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la manifestation sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Fait à _____, le _____

Signature _____

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- ☒ Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- ☒ Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- ☒ Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- ☒ Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Les modalités d'organisation de la manifestation incluant le programme et le règlement précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés ;
- Les dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
 - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.

DÉLAIS DE DÉPOT :

Tout dossier de déclaration de manifestation sportive sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance est adressé 1 mois au moins avant le déroulement de la manifestation.



LETTRÉ DE DÉCLARATION

Randonnée VTT

Randonnée Cyclotouriste

Autre :

Monsieur le Préfet,

Conformément aux instructions ministérielles concernant les épreuves et compétitions sportives, nous avons l'honneur de vous informer que nous projetons d'organiser une épreuve sportive sur la voie publique dont vous trouverez les caractéristiques dans le dossier ci-joint.

Nous vous prions de trouver ci-joint le règlement des épreuves.

Nous vous engageons à contracter auprès d'une compagnie agréée par le Ministère des Finances et notoirement solvable, une assurance conformément aux dispositions des articles R. 331-10, A. 331-24 et A.331-25 du Code du Sport. Une attestation d'assurance vous sera adressée au plus tard 6 jours francs avant la date de l'épreuve.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de notre respectueux dévouement.

À Le

Le Président

NOM : Prénom

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Signature :

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM de l'association :

Adresse :

Déclarée le à la Préfecture ou Sous-Préfecture de :

N° d'AFFILIATION UFOLEP : 017.....

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE

Adresse de
la mairie
sollicitée

N/Réf :

Date :

Objet : Déclaration d'une épreuve sportive.

Demande d'autorisation d'une épreuve cycliste (Randonnée) sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique.

Madame, Monsieur Le Maire,

En vertu des *articles R. 331-6 à R. 331-11 du Code du Sport* (Modifié par *Décret n°2017-1279 du 9 août 2017*), j'ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de (Nom de votre association) dont le siège est à (adresse complète de l'association), l'autorisation, dans votre commune :

- d'organiser une épreuve cycliste sur route (Randonnée Cyclotouriste)
- d'organiser une épreuve VTT (Randonnée)
- d'organiser (Autre)

Cette manifestation sera sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et respectera les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

- Nom de l'épreuve :
- Date de l'épreuve :
- Nombre de concurrents attendus :
- Heure de départ / Heure d'arrivée ou fourchette de passage :
- Les voies empruntées dans la commune :

Coordonnées du responsable de l'organisation :

NOM / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant ma responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des bénévoles. Je déclare avoir reçu l'avis favorable de la fédération délégataire.

Je m'engage :

Faire respecter le Code de la route et les arrêtés réglementant la circulation par les concurrents et les conducteurs de véhicules d'escortes ;

Assurer et prendre en charge le service d'ordre mis en place à l'occasion de l'épreuve.

Le Président
(Signature et tampon de l'association)



**RÈGLEMENT TYPE DES ÉPREUVES CYCLISTES SOUMISES À DÉCLARATION
(RANDONNÉES) SE DÉROULANT EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SUR UNE VOIE PUBLIQUE
OU OUVERTE À LA CIRCULATION**

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Nom de la randonnée : Date :

Nature de la manifestation (Cyclotourisme, randonnée VTT...) :

Article 1

Randonnée organisée sous l'égide de l'UFOLEP :

Est ouverte à tous à partir de (âge) :

Est réservée aux licenciés :

Article 2

Le départ et l'arrivée se font à :

Nombre de circuits proposés (activités et distances)

Circuit 1 :

Circuit 2 :

Circuit 3 :

Circuit 4 :

Article 3

Le montant de l'engagement est de (Licenciés UFOLEP / Non licenciés UFOLEP) :

Un ravitaillement est fourni sur chacun des circuits. Il est fortement préconisé d'appliquer une différence significative de prix d'engagement entre les licenciés et les non licenciés UFOLEP.

Article 4

Cette randonnée n'est pas une compétition. De fait, il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit.

Article 5

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les arrêtés municipaux des localités traversées. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les cyclistes. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement :

Art R189 : Les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulait les dépasser annonce son approche.

Art R190 : Les cyclistes doivent emprunter les bandes et pistes cyclables.

Art R195 : Dès la chute du jour ou, de jour, lorsque les circonstances l'exigent, tout cycle doit être muni d'une lanterne unique émettant une lumière blanche vers l'avant et d'un feu rouge arrière.

Article 6

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Article 7

Le port du casque est obligatoire pour tout participant.

Les participants mineurs doivent être équipés d'un casque à coque rigide et encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Dans le cas contraire, ils devront fournir une autorisation parentale.

Article 8

Ce présent règlement, une feuille de route avec les différents circuits seront remis à chaque participant lors de l'inscription.

Article 9

En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée même au dernier moment.

Article 10

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part des participants, l'acceptation du présent règlement.

Nos téléphones

Nom, Prénom et Numéro d'urgence du responsable associatif

Pompiers 18 // Samu 15 // Numéro d'urgence européen 112 // Gendarmerie 17



DISPOSITIONS DE SÉCURITÉ POUR MANIFESTATION CYCLISTE (RANDONNÉE) SOUMISE À DÉCLARATION

NOM DE LA MANIFESTATION :

ORGANISATEUR OU CO-ORGANISATEURS :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRES DE LA MANIFESTATION // DEBUT : FIN :

NATURE DE LA MANIFESTATION (CYCLOTOURISME, RANDONNEE VTT,...)

NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS :

LIEU DE DEPART : LIEU D'ARRIVEE :

RECENSEMENT DES DISPOSITIFS ASSURANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DES PARTICIPANTS ET DES TIERS :

- Tous les participants doivent s'engager à respecter les règlements techniques et de sécurité de l'UFOLEP et de la Fédération Délégitaire.
- Port du casque obligatoire pour tous les participants.
- Tous les participants sont tenus de respecter le Code de la Route, les arrêtés préfectoraux et municipaux réglementant la circulation sur les voies publiques et les consignes des organisateurs.
- Tous les participants doivent avoir reçu ou pris connaissance du règlement de la manifestation et du parcours s'il est imposé aux participants par un document remis en main propre ou lors de leur inscription.
- Un dispositif médical peut être prévu par l'organisateur en fonction de l'importance de la manifestation (présence de secouristes,...)
- L'emprunt des bandes et pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Les parcours proposés par l'organisateur ne doivent présenter aucun danger spécifique et n'emprunter que des voies à faible circulation automobile, ouvertes à la circulation publique et aux cyclistes (cyclotourisme).
- En cas d'horaire nocturne : Les bicyclettes doivent être équipées d'éclairage conformément aux dispositions du Code de la route. Hors agglomération en nocturne, les participants ont l'obligation du port du gilet de haute visibilité.
- Uniquement dans le cas des manifestations de cyclotourisme sur voies publiques (hors manifestations de type Audax), les groupes de départs ne peuvent excéder plus de 20 participants (la manifestation elle-même peut comporter un grand nombre de participants).

Si d'autres mesures de sécurité sont mises en place par l'organisateur, merci de les recenser ci-dessous ou sur une feuille libre (présence de barrières, rubalise au départ, balisage ou traçage du parcours....) :

.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du responsable associatif précédée de la mention « Lu et approuvé » :



FICHE DE SÉCURITÉ

LISTE DES SIGNALEURS

TOUT CHANGEMENT DE SIGNALEURS DOIT ETRE SIGNALE AU MINIMUM 15 JOURS AVANT LA COURSE !

→ Indiquer leur emplacement sur le plan descriptif de l'épreuve

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse	Qualité	N° et date de délivrance du permis de conduire

LISTE DES SIGNALEURS (SUITE)

TOUT CHANGEMENT DE SIGNALEURS DOIT ETRE SIGNALE AU MINIMUM 15 JOURS AVANT LA COURSE !

→ Indiquer leur emplacement sur le plan descriptif de l'épreuve

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse	Qualité	N° et date de délivrance du permis de conduire

SUPPLEANTS

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse	Qualité	N° et date de délivrance du permis de conduire

FAIT A LE

SIGNATURE :